



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE **DE CONSULTATION**

dans le cadre du dépôt d'un 1^{er} projet de règlement 368-24-01 modifiant le règlement sur le lotissement (Pente des rues zone FC-7)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale – greffière trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs :

QUE lors de la séance du conseil du 16 décembre dernier, un 1^{er} projet de règlement 368-24-01 a été présenté et adopté afin de modifier le règlement de lotissement (Pente des rues zone FC-7).

Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs avant la séance du conseil soit le **20 janvier 2025, à 17h30**. Au cours de cette assemblée, le 1er projet de règlement sera présenté. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire. Si toutefois quelqu'un ne peut être présent à la séance publique, il y aura possibilité de poser leur question via courriel à : dg@val-des-lacs.ca

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les congés fériés, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.val-des-lacs.ca

L'objet du règlement 368-24-01 vise :

À créer une exception pour la pente des rues dans la zone FC-7.

Donné à Val-des-Lacs, ce 19 décembre 2024

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière